

No 07/19

**Rapport** de la commission chargée  
d'étudier le préavis municipal relatif à  
une demande de crédit de  
CHF 748'000.- pour la rénovation de la  
toiture et des façades du Temple.

---

Vallorbe, le 15 janvier 2020

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame Line-Claude Magnenat et de Messieurs Marcel Anex, président, Jacques-André Chezeaux, rapporteur, Serge Gendroz, Joël Jeanmonod et François Vallotton s'est réunie le 8 janvier 2020 et 24 janvier 2020 pour examiner le préavis. La séance du 8 janvier s'est tenue à la salle de municipalité en présence de MM. Roland Brouze, municipal des bâtiments et Stéphane Costantini, syndic. Nous remercions ces derniers pour la clarté des explications apportées aux questions des commissaires.

A relever que cette commission avait déjà siégé le 7 mars 2018, pour examiner le 1<sup>er</sup> préavis (no 03/18). Tous les membres étaient présents.

A cette occasion, les commissaires ont pris connaissance de l'étude « Le temple de Vallorbe, 300 ans d'histoire architecturale » effectuée en 2008 par Madame Catherine Schmutz Nicod, assistée de Mme Tamara Robbiani toutes deux historiennes des monuments. L'attention des commissaires a été retenue par différents points mentionnés dans le rapport notamment ceux touchant aux façades et au clocher.

La commission s'est très vite rendu compte du bien-fondé des travaux de rénovation à entreprendre mais n'avait pas trouvé, dans le préavis 03/18, de réponses par rapport aux constatations faites. Elle a notamment été surprise, que s'agissant d'un immeuble portant la note 2 du recensement architectural vaudois, aucun avis n'avait été sollicité au préalable auprès du service cantonal concerné. Dès lors, elle a adressé à la municipalité une série de questions pertinentes qui trouvent maintenant réponse par le dépôt du nouveau préavis.

Comme précisé dans ce dernier, le dossier a donc été soumis à la direction des monuments et des sites de la DGPI. Cette dernière a donné les recommandations nécessaires à une rénovation, dans les règles de l'art admises par le service cité ci-dessus.

Mandaté par la municipalité, M. Roger Simond, expert reconnu par le service des monuments et des sites, a effectué une analyse des revêtements des façades en automne dernier. Le rapport très détaillé, qui a été remis aux commissaires, conclut à des propositions d'intervention très claires. Ces dernières ont été retenues dans leur intégralité. L'expert a aussi remis un descriptif des travaux et une estimation de ces derniers.

La demande de crédit de CHF 748'000.- qui est soumise à notre conseil, dont le détail figure dans le préavis, tient compte d'une rénovation complète de la toiture. Il est prévu de découvrir totalement le toit jusqu'au niveau du lambris actuel, de poser une étanchéité sur ce dernier et de poser de la tuile neuve, après pose du lattage et contre-lattage.

Au niveau du choix de la tuile, la commission souhaite qu'elle soit identique à celle de la cure voisine, l'accord du service des monuments et sites devra néanmoins être obtenu. La couverture actuelle du clocher sera conservée et un entretien adapté sera effectué. La ferblanterie sera bien entendu refaite entièrement à neuf avec du cuivre.

Les façades du bâtiment et du clocher seront entièrement piquées, consolidées et crépies à neuf et peintes. Il s'agit donc de travaux très conséquents.

Les travaux nécessiteront la pose d'un échafaudage spécifique pour les travaux de toiture et un autre pour le traitement des façades.

Vu l'importance et la complexité des travaux il n'est pas envisageable d'effectuer ces derniers sur une saison. Dès lors, les travaux de toiture seront effectués en 2020 et ceux concernant les façades et le clocher en 2021.

Il est également prévu de profiter des travaux pour procéder à la conversion du chauffage au mazout à un chauffage à gaz. La chaudière à gaz, actuellement en service au collège des 3 Vallons devenant inutile suite au branchement de ce bâtiment sur le réseau de chauffage à distance, sera récupérée et installée en lieu et place. Le démontage de la citerne à mazout permettra de récupérer un local qui sera affecté au dépôt de matériel. (chaises-podiums, éclairage de concert etc.) Le coût de Fr. 4'000.- sera absorbé par le poste divers. Cette opération a été anticipée lors de la réfection de la Rue de l'Ancienne-poste par l'introduction du gaz jusqu'à la chaufferie.

De plus, financés par le poste « divers et imprévus » les wc seront mis en adéquation avec l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Au niveau extérieur, les plates-bandes sud seront supprimées, celle située à l'ouest est conservée puisqu'elle a été intégrée aux travaux d'aménagement du parvis en 2014-2015. La clôture en fer forgé au sud sera restaurée ainsi que les panneaux d'affichage.

Notre Temple est actuellement éclairé d'une manière spécifique et la commission souhaite qu'il en soit ainsi à l'avenir. Aussi, elle souhaite que la somme nécessaire soit intégrée au préavis qui nous est soumis. Les projecteurs actuels, techniquement dépassés, très gourmands en énergie, seront remplacés par des luminaires LED. Dès lors, la commission vous propose de porter le montant du crédit de CHF 748'000.- à CHF 793'000.- (+ CHF 45'000.-) Le projet d'éclairage n'étant pas totalement défini des détails devant encore être fixés, la commission n'est pas à même de vous soumettre le projet définitif. Elle propose au conseil de lui donner mandat afin de finaliser le choix de l'éclairage en collaboration avec la municipalité.

Notons encore que le crédit accordé pour la consolidation et le nettoyage des vitraux (préavis 07/12) est toujours ouvert entendu que la municipalité souhaite, à juste titre, effectuer le nettoyage extérieur des vitraux dès la fin des travaux de réfection des façades.

Notre Temple, construit dans les années 1711-1712, sous la conduite de l'architecte Jean-Gaspard Martin d'Yverdon a été voulu et payé par les citoyens (en espèces et en nature) avec l'appui généreux de LL. EE qui palliaient généreusement les manques en argent de la Commune. Au cours de ses 3 siècles d'existence, notre Temple a régulièrement fait l'objet de travaux notamment en 1915 par la réfection totale de la flèche du clocher et en 1937 par des travaux significatifs qui ont configuré l'intérieur du monument à ce que nous connaissons aujourd'hui. Depuis cette rénovation importante des travaux sont intervenus en 1984-1985 au clocher.

Le Temple fait donc partie de notre patrimoine et il est, de l'avis de la commission, de notre responsabilité de l'entretenir afin de le transmettre aux générations futures.

Au regard de ce qui précède la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose donc de modifier les conclusions du préavis municipal en intégrant la somme nécessaire au changement de l'éclairage extérieur et de voter les conclusions suivantes :

### **Le conseil communal de Vallorbe**

- Vu le préavis municipal no 07/19
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **décide**

- 1- d'accorder à la municipalité un crédit de **CHF 793'000.-** pour la rénovation de la toiture et des façades du Temple et la pose d'un nouvel éclairage extérieur.
- 2- de porter cette dépense comme nouveau compte à amortir en 30 ans.
- 3- de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Marcel Anex  
*M. Anex*  
Président

Jacques-André Chezeaux  
*Jacques-André Chezeaux*  
Rapporteur